



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR Sciences et Techniques  
Année universitaire 2022-2023**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12/12/2022 et du 15/03/2023 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master de Physique parcours PC2M (Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie du Nucléaire)** - rentrée 2023 est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023.

**Président(e) : Jean-Philippe Chateau-Cornu, PR responsable du Master PC2M**

**Membres :**

Frédéric Bernard, PR  
Maria-Rosa Ardigo-Besnard, MCF  
Mostapha Ariane, vacataire

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR **Sciences et Techniques** et sur le site internet de l'UFR **Sciences et Techniques**.

Fait à DIJON, le 20/03/2023

Le Directeur de l'UFR **Sciences et Techniques**

François BLAIS